

03-MAY-2005

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

Traite 800 m² (1600 m²)

C-I-L[®]
WeedOut pour pelouses
CONCENTRÉ

SUPPRIME PISSENLIT, TRÈFLE, STELLAIRE,
PLANTAIN ET DE NOMBREUSES
AUTRES MAUVAISES HERBES
DIFFICILES À DÉTRUIRE

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 9103.07 LOI P.A.

GARANTIE :

| | |
|----------------------|--------|
| 2,4-D | 95 g/L |
| Mécoprop (d-isomère) | 50 g/L |
| Dicamba | 9 g/L |

(sous forme d'amines)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

1 L (2 L)

Avis de modification

~~Spectrum Brands IP Inc.~~
~~10 Craig St.~~
~~Brantford, ON~~
~~Canada N3R 7J1~~

Sure-Gro IP Inc.
P.O. Box 21001
Brantford ON
N3R 7W9

MAUVAISES HERBES ENRAYÉES : Gaillet, lupuline, renoncule, stellaire, trèfle, lierre terrestre, pissenlit, patience, pâquerette vivace, liondent d'automne, prunelle vulgaire, renouée, marguerite blanche, plantain, herbe à la puce, herbe à poux, plantain lancéolé, sabline, bourse-à-pasteur, véronique, orpin.

MODE D'EMPLOI : Mélanger 15 mL (1 cuillerée à soupe) dans deux litres d'eau et pulvériser uniformément sur une surface de 12 m². Appliquer en mai, juin ou en septembre alors que les mauvaises herbes sont en croissance active. Il faudra peut-être répéter le traitement pour détruire certaines espèces. Ne pas utiliser cet herbicide par temps très chaud, très sec ou pluvieux. Ne pas appliquer sur des pelouses fraîchement ensemencées avant qu'elles n'aient été tondues au moins trois fois.

VÊTEMENTS DE PROTECTION : Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistants aux produits chimiques (par exemple, en caoutchouc), des chaussettes et des chaussures.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR : Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Enlever les vêtements et les laver séparément avant de les utiliser à nouveau; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon et prendre une douche. Réutiliser les gants pour l'application de pesticides seulement.

INTERDIRE PROVISOIREMENT L'ACCÈS AUX SURFACES GAZONNÉES TRAITÉES : Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

FRÉQUENCE MAXIMALE D'APPLICATION : Deux applications par année et par site traité sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas les traitements ponctuels.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter toute dérive du produit pulvérisé sur des plantes ornementales, des fruits ou des légumes. Ne pas l'utiliser sur des agrostides. Ne pas se servir du pulvérisateur d'herbicide pour d'autres fins. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau et recourir à des soins médicaux. **En cas de contact avec la peau,** laver au savon et à l'eau. **En cas d'ingestion,** recourir IMMÉDIATEMENT à des soins médicaux ou appeler un centre antipoison. Emporter le contenant l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant. Envelopper le contenant vide dans du papier journal et le jeter avec les ordures ménagères.

Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais au 1 800 268-2806. Ovale C-I-L® ICI Canada Inc. / Lic.Nu-Gro www.cil.nu-gro.com

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))